Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-215601725-20260303-20260303_01-DE

Mairie de PLUMELEC

Commission administrative

Séance du 03 mars 2026

C.C.A.S.

DELIBERATION N°1 : PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 02 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-six, le mardi 03 mars à 18 heures 15 minutes, le conseil d'administration du CCAS de PLUMELEC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAMON, Président du conseil d'administration du CCAS.

Membres en exercice : 15
Membres présents : 10
Votants : 11

Date de la convocation : 05 février 2026 et 26 février 2026

PRESENTS : M. HAMON Stéphane, Mmes LOHO Nathalie, BILLY Marie-France, JEGO Anne, LE BORGNE Audrey, LE MAITRE Marie-Thérèse, MOLAC Marie-Paule, PEDRON Marie-Gabrielle, SIEFRIDT Catherine et M. MORICE Hubert.

ABSENTS : Mmes CARO Marie-Andrée, GARAUD Odile, HAYS Régine, MONNIER Louisette (pouvoir à LE MAITRE Marie-Thérèse), PETIT-PIERRE Gwendoline.

Le quorum étant atteint, le CCAS peut donc valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Nathalie LOHO.

Le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 02 décembre 2025 a été établi par la secrétaire de séance désignée en la personne de Madame Nathalie LOHO.

Chaque membre présent en a reçu un exemplaire. Il convient, à ce titre, que les membres de la commission administrative, le valident ou demandent à le modifier.

Vu le projet de procès-verbal ;

La commission administrative,

Par

Présents : 10 * Pouvoirs : 1 * Total : 11 * Exprimés : 11
Voix pour : 11* Voix contre : 0* Abstention : 0

APPROUVE
le procès-verbal du conseil d'administration du 02 décembre 2025.

Fait et délibéré le 03 mars 2026.

Le Président,

Stéphane HAMON